

ACCORD DE COOPERATION

Le réseau européen Rurener et le Réseau français des territoires à énergie positive rassemblent des collectivités et territoires ruraux, ainsi que des acteurs associés, oeuvrant pour la couverture totale de leur consommation énergétique par des productions d'énergie à partir de ressources renouvelables locales.

Les signataires de cet accord, le réseau européen Rurener et le Réseau des territoires à énergie positive :

Partagent le constat que:

- La transition énergétique via la mobilisation de tous les gisements d'économies d'énergie et la valorisation, optimale et respectueuse du contexte environnemental, des potentiels locaux de ressources renouvelables est nécessaire ;
- L'engagement dans une telle démarche est favorable en termes d'innovation, d'activité, d'emploi, de sécurité, de développement économique, de résorption de la précarité énergétique ainsi que de cohésion sociale et territoriale ;
- La mise en œuvre réussie de ces engagements dépend en grande partie des efforts coordonnés, tant collectifs qu'individuels, des collectivités locales, des citoyens et de tous les acteurs concernés aux niveaux local, régional, national et européen.

Ont pour objectifs partagés de:

- Créer un lieu de discussion, de débat et de propositions, entre des acteurs du monde rural souhaitant se réappropriier les questions d'énergie et mettre en évidence la nécessité de considérer les collectivités et territoires ruraux comme des acteurs clés de la politique énergétique ;
- Mettre en évidence les avantages des politiques énergétiques locales en milieu rural énoncés en constat ;
- Soutenir les collectivités et territoires ruraux dans la mise en œuvre de leur politique énergétique en facilitant les échanges d'expériences et en mutualisant les ressources et outils ;
- Agir pour que la dimension territoriale de l'énergie soit davantage reconnue et le rôle des collectivités et territoires ruraux renforcé dans les politiques énergétiques nationale et européenne.

S'engagent ensemble sur une coopération renforcée et la mise en œuvre d'actions complémentaires à leurs échelles d'intervention respectives.

Une annexe technique viendra compléter ce présent accord par la suite.

Pour le réseau européen Rurener

Nom du signataire

AIGNEL Jacky

Qualité du signataire

Signature



Cachet

Pour le réseau des territoires à énergie positive

Nom du signataire

Madeline CHARRU

Qualité du signataire

Présidente du CLER

Signature



Cachet

C.L.E.R.
2B, rue Jules Ferry
93100 MONTREUIL
Association Loi 1901
SIRET 352 400 436 00049
Code APE 7022 Z